

NOTE D'INFORMATION

Objet : participation forfaitaire aux coûts du transport scolaire collège/lycée.

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal lors de sa séance du 24 septembre 2026, a décidé de reconduire l'aide au transport scolaire instituée depuis plusieurs années, pour les enfants fréquentant les établissements secondaires du secteur d'Etampes et de Milly-la-Forêt pour la rentrée scolaire 2026/2027.

Le Conseil a jugé nécessaire de poursuivre et d'augmenter la prise en charge des coûts du transport scolaire, eu égard à leurs montants qui représentent une charge importante pour les familles.

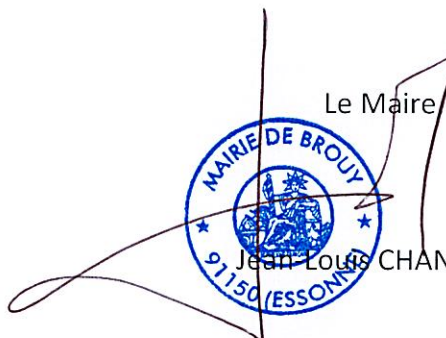
Une participation financière de **90€** est donc désormais allouée aux élèves à compter de la 6^{ème} jusqu'à la fin du cycle secondaire, soit l'année d'inscription au baccalauréat.

Si l'un de vos enfants est concerné, merci de nous retourner un certificat de scolarité, un justificatif de transport et un RIB par courrier ou par mail **au plus tard le vendredi 6 novembre 2026.**

Recevez nos cordiales salutations.

Fait à Brouy,

Le lundi 19 octobre 2026.

Le Maire

Jean-Louis CHANDELLIER
MAIRIE DE BROUY
91150 (ESSONNE)

Nota bene : l'application LABAZ de la Région IDF destinée aux 15-25 ans propose aux lycéens franciliens une aide de 100 € (sous certaines conditions) pour financer une partie de leur forfait Navigo Imagine R. Il suffit de télécharger gratuitement l'application LABAZ et de vous laisser guider !